



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2024-179

PUBLIÉ LE 16 MAI 2024

Sommaire

PRÉFECTURE de la MARTINIQUE / Secrétariat général adjoint des affaires régionales

R02-2024-04-30-00006 - Arrêté fixant la liste des secteurs et des métiers porteur ou en tension définie par le programme Cadres d'avenir 2024 (2 pages)

Page 3

PRÉFECTURE de la MARTINIQUE

R02-2024-04-30-00006

Arrêté fixant la liste des secteurs et des métiers porteur ou en tension définie par le programme Cadres d'avenir 2024

Arrêté fixant la liste des métiers et secteurs d'activités porteurs ou en tension définie par le programme « Cadres d'avenir » pour la Martinique

LE PRÉFET

Vu la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2022 nommant Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique à compter du 23 août 2022 ;

Vu le décret n°2023-960 du 19 octobre 2023 portant expérimentation d'un programme de formation en mobilité des cadres de Guadeloupe, de Martinique et de Saint-Martin ;

Sur proposition de la secrétaire générale ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A la suite du comité de pilotage qui s'est tenu le 18 janvier 2024, la liste des métiers et secteurs d'activités porteurs ou en tension définie par le Programme Cadres d'avenir pour la Martinique pour l'année universitaire 2024 / 2025 est fixée comme suit :

Secteur d'activité	Exemples de métiers
Support à l'entreprise	Management de groupe
	Management en ressources humaines
	Contrôle de gestion
	Direction administrative et financière
Santé	Soins infirmiers
	Psychologues
	Psychothérapeutes

Construction, BTP	Ingénieur du BTP
	Chefs de chantiers
	Conduite de travaux du BTP et de travaux paysagers
Services à la personne et à la collectivité	Direction de structure, responsable de secteur
Commerce, vente et grande distribution	Responsable de services / Chef de secteur / Direction de petite ou moyenne entreprise
	Chef de rayon / Direction de magasin de grande distribution
Industries manufacturières, réparation et installation de machines d'équipements	Ingénieurs et cadres de fabrication et de production
	Attachés commerciaux
Hôtellerie – restauration, tourisme, loisirs	Cadres de l'hôtellerie et de la restauration
Installation et maintenance	Responsable maintenance énergies
	Ingénieur d'études
Transport et logistique	Responsable / direction de supply chain / Responsable de gestion des stocks
Communication media et multimedia	Etudes et développement de réseaux de télécommunication
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques / Banque, assurance, immobilier	Cadres administratifs
	Comptables /
	Management de service comptable
Activités informatiques et services d'information	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique
	Chefs de projet informatique
Agriculture, pêche, espaces naturels ...	Encadrement d'exploitations agricoles
Métiers de l'environnement et de la biodiversité	Biologiste en environnement Chargé / chargée HSE (hygiène sécurité environnement) Ingénieur en biotechnologie

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fort-de-France, le 30 AVR 2024

Pour le Préfet et par délégation
la Secrétaire Générale
de la Préfecture de la Martinique

Laurence GOLA DE MONCHY